



**COMPTE RENDU SOMMAIRE-
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

Date de Convocation
24/11/2021

Date d'affichage
07/12/2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 16
Pouvoirs : 11
Votants : 27

*L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre 2021, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, avec accès limité à 8 personnes au maximum (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Michel ARMAND, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
Valérie MICHEL donne pouvoir à Martine DESRY
Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING
Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY
Évelyne DURET donne pouvoir à Antoine SANTERO
Louise FEINSOHN donne pouvoir à François KISLING
Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Philippe TOUZALIN
Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO
Dominique MOURGET donne pouvoir à Mario STÉRI
Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STÉRI
Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU

ABSENTE EXCUSÉE :

Émilie PORTIER

ABSENTE :

Caroline CHAZAL-MATHIEU

Renée BOU-ANICH a été désignée Secrétaire de Séance.

- **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du jeudi 30 septembre 2021 et du mardi 12 octobre 2021**
Aucune remarque sur ces procès-verbaux, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.
- **Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

1) Déclassement du bien cadastré AC 87 sis 3 rue Raymond Poincaré (DEL-2021/71)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 23 voix pour, 3 abstentions (Mario Stéri, Sébastien Guérineau, Solange Faucompresz), 1 voix contre (Frédéric Fézard)

- ⇒ **SE PRONONCE** sur le déclassement de l'immeuble situé 3 rue Raymond Poincaré, parcelle cadastrée AC 87, et décide de l'intégrer dans le domaine privé de la commune
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2) Modification des délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et à son Premier Adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (DEL2021-72)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 24 voix pour, 2 abstentions (Mario Stéri et Frédérick Fézard), 1 voix contre (Dominique Mourget)

- ⇒ **MODIFIE** les délégations consenties à Monsieur le Maire et à son Premier Adjoint en vue de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, alinéas 7, 26, 27, 28 et 29 de l'article L.2122-22 du CGCT
- ⇒ **PRÉCISE** que la présente délégation est expressément consentie à M. Antoine SANTERO, 1er adjoint au maire, en cas d'empêchement du maire
- ⇒ **RAPPELLE** qu'il sera rendu compte au conseil municipal, des décisions prises, en application de la présente délibération
- ⇒ **DIT** que les délégations consenties le 17 juillet 2020 autres qu'à l'alinéa 7° restent inchangées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT

3) Budget supplémentaire – Exercice 2021 (DEL2021-73)

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 26 voix pour et 1 voix contre (Frédérick Fézard)

- ⇒ **ADOpte** le budget supplémentaire pour l'exercice 2021
- ⇒ **DIT** que le budget total (BP+DM n°1 + BS) pour l'exercice 2021 est arrêté ci-dessous à :
 - En section de fonctionnement :
 - Dépenses : 7 650 804,19€ et Recettes : 7 650 804,19€
 - En section d'investissement :
 - Dépenses : 3 484 922,57€ et Recettes : 7 722 922,57€

4) Prêt relais in fine à taux fixe : : préfinancement de la vente de l'immeuble sis 129 rue du Maréchal Foch (DEL 2021-74)

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 24 voix pour, 2 abstentions (Mario Stéri et Dominique Mourget), 1 voix contre (Frédérick Fézard)

- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou son premier-adjoint à contracter un prêt in fine de 380 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 2 ans, au taux fixe de 0,30 % et 380 € de frais de dossier
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou son premier-adjoint à signer tout document s'y rapportant et à réaliser toutes opérations prévues dans le contrat de prêt relais

5) Prêt à taux fixe sur une durée de 15 ans : financement du programme d'investissement 2021 (DEL2021-75)

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 25 voix pour, 1 abstention (Dominique Mourget), 1 voix contre (Frédérick Fézard)

- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou son premier-adjoint à contracter un prêt sur 15 ans pour un montant de 450 000 € auprès de la Banque Postale, au taux de fixe de 0,72 % et 450 € de frais de dossier
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou son premier-adjoint à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 22 voix pour, 2 abstentions (Sébastien Guéroux et Solange Faucomprez), 3 voix contre (Dominique Mourget, Mario Stéri et Frédéric Fézard)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle AC 87 d'une contenance de 497 m², sise 3 rue du Raymond Poincaré au profit de la SCI DG Foncier, représentée par son gérant, M. Stanislas DUVAL-GOACHET au prix de 466 000 €, net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Nadine CALVES à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

Les décisions n°2021/058 à 2021/068, les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 30 septembre et 12 octobre 2021 et les délibérations n° 2021-71 à 2021-76 sont consultables dans les rubriques dédiées de la page du site internet de la commune : <https://www.ville-parmain.fr/la-mairie/le-conseil-municipal>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 10



Loïc TAILLANTER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Maire de Parmain
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**